

Le BOISÉ Gaspésien

Le journal du
Syndicat des
producteurs
de bois de la
Gaspésie

VOLUME 34 | NUMÉRO 1 NUMBER
MARS 2022 MARCH

MESSAGE DU PRÉSIDENT

MARIE-LOUIS BOURDAGES



En 2018, j'avais l'honneur de m'adresser pour une première fois à vous à titre de président du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie. Je vous mentionnais alors vivre en quelque sorte un retour à mes anciennes amours. Passionné de la forêt toute ma vie, j'ai vécu cette passion de différentes façons, à différents degrés : propriétaire de lot, récolte, aménagement, président d'une coopérative forestière, villégiature, etc. La forêt continue de faire partie de ma vie et le respect que je voue à ses travailleurs nourrit encore au quotidien la motivation que j'ai à les défendre.

Bien que cet intérêt à participer à la mission du Syndicat, soit celle de défendre les intérêts des propriétaires de boisés privés, demeure bien palpable, c'est à titre d'administrateur que je désire continuer à m'investir dans l'organisation. En effet, pour ce qui est du rôle de président, j'estime que le moment est venu de passer le flambeau à une autre personne et je suis persuadé que l'organisation recèle de ressources dignes d'assumer ce mandat. Je tiens d'ailleurs à remercier Pierre-Luc Arsenault, 1^{er} vice-président du Syndicat, qui a accepté, au cours des derniers mois, de m'assister à ce poste de présidence. Reçois toute ma reconnaissance, Pierre-Luc, pour cet intérim que tu as assuré avec rigueur et dévouement. Notre santé nous lance parfois des signaux d'alertes qu'il nous est impossible d'ignorer. La collaboration de nos adjoints devient alors essentielle. Dans un mandat précédent, j'avais pu compter également pendant une certaine période sur l'indéfectible support de Rémy LeBlanc, alors 1^{er} vice-président. Merci encore à vous de même qu'à tous les membres du conseil d'administration avec qui nous travaillons tous de concert.

Je suis très satisfait du portrait actuel du Syndicat qui maintient le cap, malgré les aléas de la pandémie, le défi des ressources humaines, les réalités d'un marché très volatile avec lequel nous devons composer au quotidien, etc. Les négociations qui ont cours actuellement avec les transporteurs constituent un dossier de grande importance pour débiter cette année 2022. Sachez que tous vos administrateurs sont grandement impliqués dans la démarche et se rendent disponibles quotidiennement, s'il le faut, afin de prendre part aux analyses et décisions qui permettront d'en arriver à une entente qui sera juste et équitable pour toutes les parties concernées. Oui, je suis fier de notre organisation qui, jour après jour, met tout en œuvre pour accomplir sa mission. Je salue au passage les membres du personnel qui, sous la direction de Katherine Court, effectuent avec cœur et engagement un travail digne de mention.

Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les conditions des propriétaires de boisés privés. Je pense ici au principe de résiduaire, qu'il faut continuer de défendre plus que jamais. Pour ce qui est des innombrables réglementations vous concernant (milieux humides et hydriques, abattage, etc.), il est primordial de rester au fait de tous les développements qui surviennent afin que l'application des règlements ne vienne pas augmenter de façon significative les coûts de production de bois en forêt privée. Il est urgent de plaider auprès des instances concernées l'importance d'adopter des politiques cohérentes.

Sans être aux premières loges, sachez que je demeure à votre service, dans ce même esprit d'engagement voué à obtenir pour vous les meilleures conditions possibles.

Au plaisir de collaborer avec vous.

MESSAGE FROM THE PRESIDENT

In 2018, I had the honor of addressing you for the first time as president of the Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie. At that time, I mentioned that I was experiencing a sort of return to my former loves. Passionate about the forest all my life, I have lived this passion in different ways, to different degrees: lot owner, harvesting, management, president of a forestry cooperative, vacationing, etc. The forest continues to be a part of my life and the respect I have for its workers still fuels my daily motivation to defend them.

Although my interest in participating in the Union's mission, i.e. defending the interests of private woodlot owners, remains tangible, it is as a Board member that I wish to maintain my involvement in the organization. In fact, as far as the role of president is concerned, I believe that the time has come to leave the seat to someone else and I am convinced that the organization has the resources to assume this mandate. I would like to thank Pierre-Luc Arsenault, 1st vice-president of the Union, who has agreed to assist me in the past few months in the position of president. I would like to thank you, Pierre-Luc, for your rigorous and dedicated work as interim President. Our health sometimes sends us warning signals that we cannot ignore. The collaboration of our assistants becomes essential. In a previous mandate, I was also able to count on the unfailing support of Rémy LeBlanc, then 1st vice-president, for a certain period. Thanks again to you and to all Board members that have been working along with me.

I am quite pleased with the current picture of the Union staying the course, despite the vagaries of the pandemic, the human resources challenge, the realities of a highly volatile market with which we must deal on a daily basis, etc. The current negotiations with the carriers are a very important issue as we enter 2022. I want you to know that all of your Board members are very much involved in the process and are available on a daily basis, if necessary, to take part in the analysis and decisions that will allow us to reach an agreement that will be fair and equitable for all parties involved. Yes, I am proud of our organization which, day after day, has been doing everything in its power to accomplish its mission. I salute the staff who, under the leadership of Katherine Court, carry out their work with heart and commitment.

There is still much to be done to improve the conditions of private woodlot owners. I am thinking here of the principle of residuality which must still be defended more than ever. As for the countless regulations that concern you (wetlands and water environments, felling, etc.), it is essential to keep abreast of all developments so that the application of regulations does not significantly increase the cost of wood production in private forests. It is urgent to demonstrate to the authorities concerned the importance of adopting coherent policies.

Although no longer in a front row seat, I shall remain at your service, in the same spirit of commitment dedicated to obtaining the best possible conditions for you.

Looking forward to working with you.

Group meetings and annual general meetings

2022

After two years of constraints and restrictions, you will observe from the notices of meeting appearing in this publication that we are doing everything possible to hold the SPBG's group meetings and annual general meetings in person. However, should the pandemic situation not favour the holding of face-to-face meetings, we will adopt a virtual mode so that these meetings can still be held within the time limits provided for in the organization's bylaws. Given this situation, the notices of meeting will include the required information to the effect that this year, your attendance must absolutely be confirmed in advance.

During the group meetings, it is imperative to hold the election of delegates and substitutes for the annual general meetings as well as the election of directors. This meeting is also a venue for exchange among owners and the Union's team, directors and employees. It is an opportunity to be informed on various current forestry topics, to ask questions specific to your situation, to take part in decisions, etc. It is also the place to move resolutions to be presented at the annual meeting of the Union. In addition, your presence allows you to benefit from a one-year subscription to «Les Amis de la forêt», enabling you to receive the four annual issues of the «Forêt de chez nous» magazine and obtain access to several other advantages.

We are counting on your support and active participation at these meetings!

ASSEMBLÉES DE GROUPE 2022 GROUP MEETINGS

AVIS DE CONVOCATION

À tous les propriétaires de boisés privés,

Vous êtes convoqués à l'assemblée de votre groupe (secteur) que le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie tiendra à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans le tableau ci-après.

Généralement, vous devez vous présenter à l'assemblée de groupe du territoire où se situe votre résidence principale. Ceux et celles qui résident à l'extérieur du territoire de la Gaspésie doivent se présenter à l'assemblée de groupe englobant la municipalité où se trouvent leurs lots boisés.

PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE

Exceptionnellement, vous devez vous préinscrire au plus tard 48 heures avant la tenue de votre assemblée de secteur auprès du secrétariat, au 418 392-7724 ou à spbg@spfgaspesie.com.

Ainsi, nous serons en mesure d'aménager les salles comme il se doit, en fonction des règles édictées par la Santé publique. De plus, si nous devons tenir ces réunions en mode virtuel, nous communiquerons avec vous afin de vous fournir la procédure à suivre pour participer à la visioconférence Zoom ou les coordonnées téléphoniques pour vous joindre par téléphone.

L'ordre du jour comprendra, entre autres, deux sujets principaux :

- Élection d'administrateur(s);
- Élection des délégués pour l'assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs de bois de la Gaspésie et du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, qui auront lieu le lundi 25 avril 2022, à New Richmond.

D'autres sujets seront abordés, soit la mise en marché des bois, le rapport des activités et financier de l'année 2021, le transfert de connaissances, les milieux humides et hydriques, l'aménagement forestier, la certification, la tordeuse des bourgeons de l'épinette, etc.

Votre présence est vivement souhaitée.

Guylaine Fournier, secrétaire

NOTICE OF MEETING

To all private woodlot owners

You are invited to attend the meeting of your group (sector), to be held by the SPBG. The date, time and location of your meeting appear in the table below.

Generally, you must attend the group meeting of the territory where your main residence is located. Those residing outside the Gaspé territory must attend the group meeting of the municipality where their woodlots are located.

MANDATORY PRE-REGISTRATION

Exceptionally, you must pre-register at least 48 hours ahead of your sector meeting by contacting the secretary's office at 418-392-7724 or spbg@spfgaspesie.com.

This way, we will be able to set up the rooms as required, according to the rules set out by the Public Health. In addition, if we have to hold these meetings virtually, we will be contacting you with the procedure to attend the Zoom videoconference or the telephone number to contact us by phone.

The agenda will include, among others, two main items:

- Election of Board members;
- Election of delegates for the annual general meeting of the Gaspé Wood Producers' Joint Management Plan and Gaspé Wood Producers' Union, to be held on Monday, April 25, 2022, in New Richmond.

Other topics will be discussed, such as lumber marketing, the 2021 activity and financial report, knowledge transfer, wetlands and water environments, forest management, certification, spruce budworm, etc.

Your presence would be highly appreciated.

Guylaine Fournier, Secretary

ASSEMBLÉES | MEETINGS | Avril 2022 April

Date / Heure Date / Time	ENDROIT / PLACE	Groupe Group	Territoire Territory
Mardi 5 avril 19 h / 7:00 p.m.	Ste-Anne-des-Monts Hôtel et Cie 90, boulevard Ste-Anne Ouest	Groupe 1	Cap-Chat à Mont-St-Pierre Guy Gasse** 418 763-9822 Bernard St-Pierre* 418 763-3109
Mercredi 6 avril 13 h / 1:00 p.m.	Grande-Vallée Centre Clarence Minville Salle J. Arthur 3, rue St-François-Xavier	Groupe 2	Mont-Louis à Cloridorme Marcel Minville* 418 395-2056
Mercredi 6 avril 19 h / 7:00 p.m.	Gaspé Motel Adams, Salle Forillon 20, rue Adams	Groupe 3	Anse-à-Valleau à Barachois Bernard Bélanger* 418 368-2302 Réjean Pelletier** 418 368-1138
Jeudi 7 avril 13 h / 1:00 p.m.	Grande-Rivière Maison des jeunes 3, Grande Allée Est	Groupe 4	Bridgeville à Chandler Aurélien Hautcoeur** 418 689-6762 Claudiel Francoeur 418 782-6027
Jeudi 7 avril 19 h / 7:00 p.m.	Port-Daniel Maison Legrand 494, route 132	Groupe 5	Pabos Mills à St-Godefroi Jean-Luc Chouinard** 418 777-2406 Pierre Tremblay* 418 318-2876
Lundi 11 avril 19 h / 7:00 p.m.	Bonaventure Centre récréatif Desjardins (Aréna) 119, rue Boishébert	Groupe 6	Hopetown à Bonaventure Pierre-Luc Arsenault** 418 391-6121 Marie-Louis Bourdages 418 534-2404
Mardi 12 avril 19 h / 7:00 p.m.	Caplan Salle Multifonctionnelle Salle polyvalente 2, boulevard Perron Est	Groupe 7	St-Siméon à Cascapédia-St-Jules Rémy LeBlanc** 418 392-5497 Jean-Paul St-Onge 418 392-6186
Mercredi 13 avril 19 h / 7:00 p.m.	Nouvelle Salle municipale 470, rue Francoeur	Groupe 8	Maria à Ristigouche Sud-Est Émile-Eugène Soucy 418 794-8344 Lowney Williamson** 418 794-8080

*Administrateur sortant de charge pour mandat d'un an

** Administrateur sortant de charge pour mandat de deux ans

Assemblées de groupe et assemblées générales annuelles 2022

Après deux ans de contraintes et de restrictions, vous constaterez à la lecture des avis de convocation paraissant dans la présente publication que nous mettons tout en œuvre pour tenir en présentiel les assemblées de groupe et assemblées générales annuelles du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie. Or, si la situation relative à la pandémie ne favorise pas la tenue de rencontres en personne, nous adopterons un mode virtuel afin qu'aient tout de même lieu ces réunions, dans les délais prévus aux Règles de régie interne de l'organisation. Compte tenu de cette situation, les avis de convocation prévoient les précisions nécessaires à l'effet que cette année, votre présence doit absolument être confirmée à l'avance.

Lors des assemblées de groupe, il est impératif de tenir l'élection des délégués et substitués en vue des assemblées générales annuelles de même que l'élection des administrateurs. Ce moment de rencontre est également un lieu d'échange entre les propriétaires et des membres de l'équipe du Syndicat, administrateurs ou employés. C'est l'occasion de vous informer sur différents sujets touchant l'actualité forestière, de poser des questions propres à votre situation, de prendre part aux décisions, etc. C'est également le lieu pour proposer des résolutions pouvant être présentées à l'assemblée annuelle du Syndicat. De plus, votre présence vous permet de bénéficier pour un an d'un abonnement à « Les Amis de la forêt », qui vous donnera droit aux quatre numéros annuels de la revue « Forêt de chez nous » et l'accès à plusieurs autres avantages.

Nous comptons sur votre appui et votre participation active à ces assemblées!

ENVOI POSTE PUBLICATION NUMÉRO 40711088

Retourner les articles non distribuables à :

Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

172, Perron Est
New Richmond QC
G0C 2B0

SIGNER,

« en toute connaissance de cause »

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le propriétaire qui met du bois en marché doit compléter le formulaire « Entente de paiement » avant que le Syndicat procède au paiement de ses bois. Cette procédure toute simple a d'abord et avant tout comme objectif **d'assurer le meilleur service qui soit pour VOUS, propriétaires de boisés privés**. En effet, en affirmant avoir pris connaissance de tous les éléments dont il est question sur ce document, le propriétaire confirme au Syndicat qu'il est informé sur de nombreux sujets d'importance capitale concernant son boisé, le paiement de ses bois, l'accès à l'information une fois les livraisons de bois effectuées, etc. En échangeant avec son entrepreneur, son groupement ou son conseiller forestier sur les sujets abordés sur ledit formulaire, le propriétaire est plus en mesure de prendre ses décisions sur ce qui touche, par exemple, le contrat type de récolte de bois ou de vente de droit de coupe, sur les ajustements à verser éventuellement aux producteurs de bois en fin de contrat, etc. Il est également possible de communiquer en tout temps avec le Syndicat au 418 392-7724 pour obtenir des précisions sur les sujets dont il est question sur ce document, sur tout autre sujet relatif à la forêt privée ou encore pour obtenir le formulaire en version anglaise.

S'informer permet de mieux comprendre et d'être toujours plus en mesure de gérer ses activités forestières selon ses aspirations. Soyez prévoyant afin d'éviter tout retard de paiement en communiquant dès maintenant avec le Syndicat pour compléter ce formulaire. Sinon, un membre de l'équipe communiquera avec vous dès que nous serons informés que vous mettez ou avez mis du bois en marché, directement ou par l'entremise d'un entrepreneur ou d'un groupement.

SIGNING,

"with full knowledge of the facts"

Since January 1, 2022, owners who market lumber must fill out the Payment Agreement form before the Union can proceed with payment for their wood. This simple procedure is designed to **provide the best possible service to YOU, private woodlot owners**. In fact, by stating that they have taken note of all the elements mentioned in this document, the owner conforms to the Union that they are aware of many subjects of vital importance concerning their woodlot, payment of their lumber, access to information once lumber has been delivered, etc. By discussing the subjects covered on the said form with their contractor, forest management group or forest advisor, the owner is in a better position to make decisions on matters such as the standard lumber harvesting or stumpage sale contract, on potential adjustments to be paid to wood producers at the end of the contract, etc. It is also possible to contact the SPBG at 418-392-7724 at any time to obtain details regarding the subjects discussed on that document or any other topic related to private woodland, as well as to obtain the form in English.

Being informed allows you to better understand and to manage your forest activities in a better way based on what you want. Be prepared to avoid any delay in payment by contacting the Union now to fill out this form. Otherwise, a member of the team will contact you as soon as we are informed that you will be or have been marketing lumber, directly or through a contractor or group.

L'IMMEUBLE FORESTIER : Soyez à l'affût!

Six partenaires du domaine forestier, soit le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, l'Union des producteurs agricoles, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Groupements forestiers Québec, l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec et la Fédération des producteurs forestiers du Québec, sont à nouveau réunis pour lancer la phase 4 de la campagne « **Avez-vous votre forestier de famille?** ». Cette campagne vise à informer les propriétaires de boisés de l'introduction de la catégorie « Immeubles forestiers » au rôle d'évaluation foncière. De ce fait, les municipalités seront en mesure d'adopter un taux de taxation égal ou inférieur au taux de base, soit entre 66 % et 100 % de celui-ci, pour les lots boisés sous aménagement. Cette catégorie permet également aux producteurs de se prémunir contre des taux supérieurs à 100 %. Les municipalités peuvent ainsi soutenir l'effort des propriétaires forestiers aménagistes en contrôlant l'évolution des taxes foncières des boisés et disposent d'un outil fiscal pour encourager la mise en valeur des forêts privées et dynamiser l'activité économique. En clair, même si la valeur foncière des lots boisés monte régulièrement, les municipalités pourront diminuer le taux de taxation.

À quel moment se fera l'inscription des lots admissibles aux rôles fonciers?

- Les inscriptions se font automatiquement, l'année de l'entrée en vigueur du nouveau rôle foncier de la municipalité où le lot se situe, soit 2021, 2022 ou 2023;
- Consultez la carte interactive présentant l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation dans les municipalités du Québec au <https://www.foretrivee.ca/je-cherche-du-financement/mesures-fiscales/immeubles-forestiers/>;
- Si le nouveau rôle de votre municipalité est entré en vigueur en 2021 et que votre propriété forestière répond aux conditions, elle aura dû apparaître sous la catégorie Immeuble forestier, sur votre compte de taxes 2021. Sinon, communiquez avec votre municipalité ou votre MRC, qui seront en mesure de vous informer ou de vous diriger vers les ressources désignées dans ce dossier.

Pour être admissible, le propriétaire forestier doit :

Posséder un boisé de quatre hectares et plus, doté d'un plan d'aménagement forestier réalisé par un ingénieur forestier, et s'enregistrer comme producteur forestier auprès du ministère des Forêts, par l'entremise des bureaux d'enregistrement des producteurs forestiers (pour la région de la Gaspésie : 418 392-7724). Si votre lot boisé est de quatre hectares et plus mais ne respecte pas les autres critères, consultez votre « forestier de famille », afin d'en savoir plus. Trouvez votre conseiller forestier en région en cliquant sur ce lien pour accéder à un répertoire : www.foretrivee.ca/je-cherche-un-expert;

Pour qu'une propriété soit considérée comme un immeuble forestier, le numéro de matricule du certificat de producteur forestier doit correspondre au numéro de matricule inscrit dans le compte de taxes municipales. Si tel est le cas, vous n'avez rien à faire. C'est le Ministère qui transmettra les renseignements à l'organisme chargé de la confection du rôle foncier de votre municipalité. Si le numéro de matricule du lot sur votre Certificat de producteur forestier est différent de celui sur votre compte de taxes, vous devez faire corriger la situation en communiquant avec le bureau d'enregistrement des producteurs forestiers de votre région, soit le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie : 418 392-7724. Notez que lorsqu'il constate qu'une correction doit être apportée au dossier de producteur, **le Bureau d'enregistrement fait parvenir un avis de correction au producteur par la poste**. Le producteur doit ensuite faire parvenir les documents requis par le bureau d'enregistrement pour corriger la situation.

Il est possible de consulter les détails de la campagne sur www.foretrivee.ca/monforestierdefamille/immeubles-forestiers/.

Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie remercie Michel Roy, directeur des communications, formation-information de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et Vincent Miville, ing.f., M. Sc., Directeur général de la Fédération des producteurs forestiers du Québec pour leur contribution à la vulgarisation de ce dossier.



ENTENTE DE PAIEMENT

DIRECTIVES DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire		Entrepreneur (ou conseiller, groupement, etc.)	
1. Coordonnées	Nom : _____	Nom : _____	
	Adresse : _____	Adresse : _____	
	Téléphone : _____	Téléphone : _____	
	TPS : _____	TPS : _____	
	TVQ : _____	TVQ : _____	
Lot Désignation cadastrale (Numéro) : _____ Rang : _____			
Municipalité : _____			

Répartition du paiement du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (Prix net établi après les retenues pour le transport et les prélevés)						
2. A) Paiement	Propriétaire			Entrepreneur (ou conseiller, groupement, etc.)		
	\$	Unité de mesure	%	\$	Unité de mesure	%

Versement de l'ajustement en fin de contrats, s'il y a lieu (usines auxquelles vous avez livré du bois)		
Veuillez cocher, dans les cases « SCIAGE » ou « PÂTE » à qui doit être versé l'ajustement		
2. B) Ajustement		
Durée de l'entente : Du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____.		

Transmission des bordereaux de paiement (Le propriétaire appose ses initiales sur 1 des 3 options)	
3. Bordereaux	Au propriétaire ET à l'entrepreneur (ou conseiller, groupement, etc.)
	Au propriétaire seulement
	À l'entrepreneur (ou conseiller, groupement, etc.) seulement

Éléments importants à considérer (Le propriétaire appose ses initiales à gauche de tous les éléments discutés avec l'entrepreneur (ou conseiller, groupement, etc.))	
Contrat type de récolte de bois	Coûts de construction et entretien des chemins
Ouverture de chemin (dénéigement)	Devenir membre du SPBG (gratuit)
Financement et coût des travaux sylvicoles	Certification forestière FSC
Permis de récolte lorsque requis de la municipalité ou MRC	Plan d'aménagement, prescriptions

Signature Propriétaire

Le _____

Version du 19-01-2022

Signature Entrepreneur (Conseiller, Groupement, etc.)

Le _____

FOREST PROPERTY: BE on the lookout!

Six partners in the forestry sector, namely the Quebec Forest, Wildlife and Parks Ministry, the Agricultural Producers' Union, the Quebec Forest Engineers' Association, the Quebec Silvicultural Work Contractors' Association, and the Quebec Wood Producers' Federation, have once again joined forces to launch phase 4 of the «Do you have your family forester?» This campaign aims to inform woodlot owners of the introduction of the Forest Property category on the property assessment roll. As a result, municipalities will be able to adopt a tax rate equal to or lower than the prime rate, i.e. between 66% and 100%, for woodlots under management. This category also allows producers to protect themselves from rates higher than 100%. Municipalities can thus support the efforts of woodlot owners by controlling the evolution of property taxes on woodlots and have a tax tool to encourage the development of private forests and to stimulate economic activity. Clearly, even if the property value of woodlots rises steadily, municipalities will be able to lower the tax rates.

When will eligible lots appear on property tax rolls?

- Registration is done automatically, the year of the coming into force of the new property roll of the municipality where the lot is located, i.e. 2021, 2022, or 2023;
- Consult the interactive map showing the coming into force of the new assessment roll in Quebec municipalities at <https://www.foretrivee.ca/je-cherche-du-financement/mesures-fiscales/immeubles-forestiers/>;
- If your municipality's new roll came into effect in 2021 and your forestry property meets the conditions, it should have appeared under the Forest Property category on your 2021 tax bill. If not, contact your municipality or your MRC who will be able to inform you or refer you to the resources designated in this file.

To be eligible, the woodlot owner must:

Own a woodlot of 4 hectares or more, with a forest management plan produced by a forest engineer and register as a forest producer with the Forest Ministry, via the forest producers' registration offices (for the Gaspé Peninsula: 418-392-7724). If your woodlot is 4 hectares or more but does not meet the other criteria, consult your «family forester» to find out more. Find your local forest consultant by clicking on this link to access a directory: www.foretrivee.ca/je-cherche-un-expert;

For a property to be considered a forestry property, the registration number on the forestry producer's certificate must match the registration number on the municipal tax bill. If this is the case, you do not need to do anything. The Ministry will forward the information to the agency responsible for preparing the property tax roll for your municipality. If the lot number on your Forest Producer Certificate is different from the one on your tax bill, you must correct the situation by contacting your region's Forest Producers Registration Office, i.e. the SPBG: 418-392-7724. Please note that when they determine that a correction needs to be made in the producer's record, the Registration office forwards a correction notice to the producer by mail. The producer must then send the documents required by the Registration office to correct the situation.

Details of the campaign can be found at: www.foretrivee.ca/monforestierdefamille/immeubles-forestiers/.

The SPBG would like to thank Michel Roy, Head of Communications, Training and Information for the Association des propriétaires de boisés de la Beauce and Vincent Miville, For.Eng., M.Sc. and General Manager of the Quebec Wood Producers' Federation for presenting this issue in more accessible terms.

Certification forestière

BILAN POSITIF DE LA VÉRIFICATION 2021

Saviez-vous que la certification forestière est un processus d'amélioration continu et que les audits de surveillance annuelle permettent de faire le point sur le niveau de conformité de nos activités d'aménagement forestier?

Cette année, la gestion forestière du certificat de groupe de Forêts privées certifiées du Québec (FPCQ) était évaluée sur la planification, le suivi et l'évaluation de l'impact des activités d'aménagement et l'état des propriétés en fonction de l'échelle, de l'intensité et du risque associé aux activités réalisées. De plus, l'auditeur évaluait nos efforts sur une dizaine de critères annuels tels que le respect de la santé et sécurité des travailleurs, la chaîne de traçabilité des bois, le respect du taux de récolte ainsi que la mise en place de modalités pour la protection des éléments sensibles lors de travaux d'aménagement forestiers.

La semaine d'audit était constituée de visites terrain qui ont permis de rencontrer des propriétaires forestiers, des opérateurs de machinerie, des responsables de chantiers de coupe et des gestionnaires de territoire des dix groupements et conseillers forestiers du territoire de la Gaspésie, de la Montérégie et de l'Estrie en plus d'entrevues avec différentes parties intéressées.

Le constat qui en ressort est que FPCQ et ses partenaires utilisent les bonnes méthodes de travail, portent un souci attentif à l'environnement et sont rigoureux dans l'exploitation des boisés de leurs membres. Le certificat de groupe pour les activités d'aménagement forestier et de chaîne de traçabilité selon le Forest Stewardship Council® (FSC), certificat numéro FSC-C015405 est donc reconduit. **Merci à tous pour votre collaboration!**

La prochaine évaluation aura lieu à l'automne 2022 et portera sur les droits des travailleurs et leurs conditions de travail, les valeurs et impacts environnementaux et la mise en œuvre des activités d'aménagement.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le rapport d'audit annuel, sur le site internet de Forêts privées certifiées du Québec (FPCQ) : <https://www.foretrivee.ca/je-protège-ma-foret/certification-environnementale/forets-privées-certifiées-du-québec/>

En tout temps, vous pouvez communiquer avec votre Syndicat de producteurs forestiers pour toute question relative à la certification forestière.

Olivier Côté, ing. f.

Responsable de la certification forestière



La marque de la gestion forestière responsable



Forest certification

POSITIVE RESULTS OF THE 2021 AUDIT

Did you know that forest certification is a continuous improvement process and that annual surveillance audits allow us to assess the level of compliance of our forest management activities?

This year, the forest management of the Quebec Certified Private Forest (FPCQ) group certificate was evaluated on the planning, monitoring and evaluation of the impact of management activities and the state of the properties according to the scale, intensity, and risk associated with the activities carried out. In addition, the auditor assessed our efforts on a dozen annual criteria such as the respect of the health and safety of workers, the lumber chain of custody, the respect of the harvesting rate as well as the implementation of modalities for the protection of sensitive elements during forest management work. Insérer logo FSC avec habillage de texte.

The audit week involved field visits that allowed us to meet with woodlot owners, machine operators, logging site managers and territory managers from the 10 forestry groups and advisors in the Gaspé Peninsula, Monteregian Region and Eastern Townships, in addition to interviews with various stakeholders.

Based on our findings, the FPCQ and its partners are using the right working methods, are environmentally conscious and rigorous in the management of their members' woodlots. The group certificate for forest management and chain of custody according to the Forest Stewardship Council® (FSC), certificate #FSC-C015405, is therefore renewed. **Thank you all for your collaboration!**

The next assessment will be taking place in the fall of 2022 and will focus on workers' rights and working conditions, environmental values and impacts, and the implementation of management activities.

For further details, please consult the annual audit report on the Quebec Certified Private Forest (FPCQ)'s Website: <https://www.foretrivee.ca/je-protège-ma-foret/certification-environnementale/forets-privées-certifiées-du-québec/>.

At any time, you can contact your forest producers' union about any question related to forest certification.

Olivier Côté, For.Eng.

Forest Certification Manager



La marque de la gestion forestière responsable

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022 du plan conjoint des producteurs de bois de la Gaspésie

Avis de convocation

Tous les propriétaires de bois visés par le plan conjoint des producteurs de bois de la Gaspésie sont convoqués à l'assemblée générale annuelle que le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie tiendra :

Date : Lundi le 25 avril 2022
Heure : 8 h 30
Endroit : New Richmond
Salle de spectacles régionale Desjardins
99, Place Suzanne-Guité

Veillez noter que seuls les délégués nommés lors des assemblées de groupe tenues en avril 2022 ont le droit de vote mais tous les producteurs de bois ont droit de parole et peuvent discuter les items prévus à l'ordre du jour.

Guylaine Fournier, secrétaire

Plan conjoint

ORDRE DU JOUR

- Ouverture par le président
- Lecture et adoption de l'avis de convocation
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption des procédures de l'assemblée
- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 août 2021
- Présentation et adoption du rapport des activités 2021
- Lecture et adoption des états financiers 2021
- Nomination d'un vérificateur
- Ratification des actes posés par les administrateurs
- Perspectives pour l'année 2022
- Certification
- Résolutions
- Conférenciers
- Invités
- Levée de l'assemblée

2022 MEETING NOTICE For the Gaspé Peninsula Wood Producers' Joint Management Plan

Meeting Notice

All wood producers under the Gaspé Peninsula Wood Producers' Joint Management Plan are hereby invited to the General Annual Meeting to be held by the Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie:

Date: Monday, April 25, 2022
Time: 8:30 AM
Location: New Richmond
Salle de spectacles régionale Desjardins
99, Place Suzanne-Guité

Please note that only delegates appointed at group meetings held in April 2022 have the right to vote, but all producers are free to express their views and discuss the items on the agenda.

Guylaine Fournier, Secretary

Management Plan

AGENDA

- Opening by the Chairman
- Reading and adoption of the notice of meeting
- Reading and adoption of the agenda
- Reading and adoption of meeting procedures
- Reading and adoption of the minutes of the Annual General Meeting held on August 25, 2021
- Presentation and adoption of the 2021 activity report
- Reading and adoption of the 2021 financial statement
- Appointment of an auditor
- Ratification of activities carried out by Board Members
- Forecast for 2022
- Certification
- Resolutions
- Speakers
- Guests
- End of the meeting

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022 du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Avis de convocation

Tous les membres du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra :

Date : Lundi le 25 avril 2022
(immédiatement après l'assemblée du plan conjoint)
Heure : Vers 11 h 30
Endroit : New Richmond
Salle de spectacles régionale Desjardins
99, Place Suzanne-Guité

Guylaine Fournier, secrétaire

AGA DES MEMBRES

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la réunion
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption de l'avis de convocation
- Lecture et adoption des procédures d'assemblée
- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 août 2021
- Présentation et adoption du rapport des activités 2021
- Lecture et adoption du rapport financier de l'année 2021
- Nomination d'un vérificateur
- Ratification des actes posés par les administrateurs
- Entérinement de l'élection des administrateurs aux assemblées de groupe tenues en avril 2022
- Élection du président
- Levée de l'assemblée

2022 MEETING NOTICE For the Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Meeting Notice

All members of the Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie are invited to the General Annual Meeting, to be held:

Date: Monday, April 25, 2022
(immediately after the Joint Management Plan Meeting)
Time: Around 11:30 AM
Location: New Richmond
Salle de spectacles régionale Desjardins
99, Place Suzanne-Guité

Guylaine Fournier, Secretary

MEMBERS

AGENDA

- Opening by the Chairman
- Reading and adoption of the meeting agenda
- Reading and adoption of the notice of meeting
- Reading and adoption of meeting procedures
- Reading and adoption of the minutes of the Annual General Meeting held on August 25, 2021
- Presentation and adoption of the 2021 activity report
- Reading and adoption of the 2021 financial statement
- Appointment of an auditor
- Ratification of activities carried out by Board Members
- Confirmation of Board Members elected at group meetings held in April 2022
- Election of the Chairperson
- End of the meeting

Droits exigibles des producteurs forestiers reconnus

Nouveaux tarifs du Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus en vigueur au 1^{er} janvier 2022

SERVICES	Montant du tarif au 31 décembre 2021 Rate on December 31, 2021	Taux d'indexation 2022 Indexation rate	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022 (arrondi avec la règle du MFFP) Rate on January 1 st , 2022 (rounded to the rule of the MFFP)
Producteurs forestiers reconnus – Droits exigibles pour la délivrance d'un certificat Certified forest producers – Fees payable for the issue of a certificate	23,10 \$	2,64 %	23,70 \$
Producteurs forestiers reconnus – Droits exigibles pour toute demande d'enregistrement de superficie à vocation forestière supplémentaire Certified forest producers – Fees payable for an application for registration of an additional forest area	23,10 \$	2,64 %	23,70 \$
Producteurs forestiers reconnus – Droits exigibles pour toute autre demande de modification par le producteur Certified forest producers – Fees payable for any other application for a change	11,60 \$	2,64 %	11,90 \$
Producteurs forestiers reconnus – Droits exigibles pour le renouvellement d'un certificat Certified forest producers – Fees payable for the renewal of a forest producer's certificate	23,10 \$	2,64 %	23,70 \$
Producteurs forestiers reconnus – Droits exigibles pour la délivrance d'un duplicata ou d'une copie d'un certificat Certified forest producers – Fees payable for the issue of a producer of a duplicate or copy of his forest producer's certificate	11,60 \$	2,64 %	11,90 \$

Fees payable by certified forest producers

New rates of Regulation respecting the fees payable by certified forest producers indexed as of 1st January 2022

Notre équipe

Pour rejoindre le personnel du Syndicat, vous devez composer le **418 392-7724** ou **877 392-7724** (sans frais) et le numéro de poste de la personne désirée.

- 201 **Rébecca ALLARD LANDRY**
Responsable du service des paies et des transports
- 238 **Isabelle GAGNÉ**
Commis comptable
- 212 **Jean BOURQUE**
Agent de formation et d'information aux propriétaires
- 232 **Amélie MC INNES**
Contrôleuse financière
- 234 **Katherine COURT**
Directrice générale et de la mise en marche
- 202 **Guylaine FOURNIER**
Directrice adjointe

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE MISE EN MARCHÉ

KATHERINE COURT



Le 24-09-2021, nous faisons parvenir aux transporteurs forestiers une première communication afin d'entreprendre les discussions en vue de convenir d'une nouvelle entente pour le 1^{er} janvier 2022. Le suivi des transporteurs ne nous a permis de débiter les négociations qu'en décembre dernier. Votre Syndicat a tenu, dès le début, à faire valoir des conditions qui permettront aux propriétaires de poursuivre leur production de bois et aux transporteurs de travailler dans des conditions adéquates. Bref, notre objectif est d'en arriver à une entente qui soit juste et équitable pour toutes les parties impliquées. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes en attente d'une rencontre de négociation en présence afin de tenter de faire avancer ce dossier. Pour l'heure, les demandes des transporteurs ne permettent pas d'envisager que les propriétaires puissent continuer de produire des bois et assumer la facture des frais de livraison qui nous est demandée.

Je suis consciente et extrêmement sensible au fait que le revenu net du propriétaire de boisé privé n'est pas à la hauteur de vos attentes et de votre labeur. Oui, nous avons vu l'indice du prix du bois s'améliorer de façon record depuis le début de la pandémie de la COVID-19. À cet effet, plusieurs industriels nous ont accordé une prime mais cela ne vient pas contrebalancer les augmentations de coûts qui fusent de toutes parts : carburant, machinerie (pièces et entretien).

Il est primordial pour moi de terminer sur une note tout de même positive! D'abord, les industriels gaspésiens démontrent de plus en plus un intérêt marqué pour les bois de la forêt privée. En effet, en 2021, nos ventes pour les bois de qualité sciage ont été effectuées principalement aux usines situées sur le territoire de notre Plan conjoint. Je continue d'espérer et de croire qu'en misant sur des négociations de type « gagnant-gagnant » avec les industriels, il sera possible d'optimiser la prévisibilité tant en ce qui concerne l'offre des producteurs de boisés privés que la demande de l'industrie. D'année en année, une constance viendrait faciliter les opérations tant pour les producteurs que pour l'industrie. C'est ainsi que les usines de la région pourraient s'approvisionner d'un volume optimal de bois produit sur le territoire gaspésien. Je fais le rêve éveillé que les gaspésiens travaillent tous ensemble pour les gaspésiens.

MESSAGE FROM THE GENERAL MANAGER AND MARKETING MANAGER

On September 24, 2021, we sent an initial communication to lumber transportation contractors to begin discussions in order to agree on a new agreement for January 1, 2022. The follow-up on behalf of transportation contractors only enabled us to start negotiations last December. Your Union has insisted, from the start, on putting forward conditions that will allow owners to maintain their lumber production and transportation contractors to work under adequate conditions. In short, our objective is to reach an agreement that is fair and equitable for all parties involved. As we write these lines, we are waiting for a negotiation meeting to take place in order to move this file forward. For the time being, the demands of the transportation contractors do not allow us to consider that the owners could maintain their lumber production and absorb the bill for delivery fees that we are being asked to pay.

I am aware and extremely sensitive to the fact that the net income of the private woodlot owner is not up to your expectations and hard work. Yes, we have seen record improvements in the wood price index since the beginning of the COVID-19 pandemic. Many manufacturers have given us a bonus, but this does not offset the cost increases that are coming from all sides: fuel, machinery (parts and maintenance).

Still, it is important for me to end on a positive note. First of all, Gaspé Peninsula industries are showing more and more interest in private forest lumber. In fact, in 2021, our sawmill-grade lumber sales were made mainly to mills located on the territory of our Joint Management Plan. I still hope and believe that if we focus on win-win negotiations with the industry, it will be possible to optimize the predictability of both private woodlot producers' supply and the demand of the industry. Year after year, consistency would make operations easier for producers and the industry. That is how our region's mills could be supplied with an optimal volume of lumber produced in the Gaspé Peninsula. I have a daydream that Gaspé Peninsula citizens may all work together FOR Gaspé Peninsula citizens.

PRIX DU BOIS MIS À JOUR LE 8 FÉVRIER 2022

Essences /Species	Longueur/Length	Diamètre/Diameter	Prix usine/Price
Pour toutes les usines : livraison sur autorisation / planification de transport à respecter			
GROUPE G.D.S.			
Pour Groupe G.D.S. • Bonus PRIBEC inclus dans les prix			
BOIS MARSOUI G.D.S. INC.			
SAPIN	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 46,10\$/mca (167,07\$/corde)
ÉPINETTE	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 48,10\$/mca (174,31\$/corde)
Zone A : Mont-Louis à Cap-Chat			
INDUSTRIE G.D.S. INC. (POINTE-À-LA-CROIX)			
SAPIN	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 44,50\$/mca (161,27\$/corde) Zone B : 45,75\$/mca (165,80\$/corde) Zone D : 47,90\$/mca (173,59\$/corde)
ÉPINETTE	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 46,50\$/mca (168,52\$/corde) Zone B : 47,75\$/mca (173,05\$/corde) Zone D : 49,90\$/mca (180,84\$/corde)
Zone A : Ristigouche Sud-Est à Cascapédia-St-Jules • Zone B : New Richmond à Port-Daniel • Zone D : Newport vers l'est			
BOIS GRANVAL G.D.S. INC. (GRANDE-VALLÉE)			
SAPIN	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 44,35\$/mca (160,72\$/corde) Zone B : 44,55\$/mca (161,45\$/corde) Zone A : 46,35\$/mca (167,97\$/corde) Zone B : 46,55\$/mca (168,70\$/corde)
ÉPINETTE	2,77 m (9 pi 1 po)	11 cm (4 po) au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 44,35\$/mca (160,72\$/corde) Zone B : 44,55\$/mca (161,45\$/corde) Zone A : 46,35\$/mca (167,97\$/corde) Zone B : 46,55\$/mca (168,70\$/corde)
Zone A : Mont-St-Pierre à Rivière-au-Renard • Zone B : St-Majorique à Newport			
N.A.F.P. (ST-QUENTIN)			
Sapin-épinette	2,86 m (9 pi 4 po)	12 cm (4,5 po) au fin bout	Zone A : 45,41\$/mca (164,57\$/corde)
Droit et sain		28 cm (11 po) maximum au gros bout	Zone B : 45,66\$/mca (165,47\$/corde) Zone C : 45,91\$/mca (166,38\$/corde) Zone D : 46,91\$/mca (170,00\$/corde)
Zone A : St-Omer vers l'ouest • Zone B : Carleton à St-Siméon • Zone C : Bonaventure à Port-Daniel • Zone D : Gascons à Percé			
SCIERIE ST-ELZÉAR			
Sapin-épinette	5 m (16 pi 5 po)	Classe 12 cm (4,5 po) au fin bout 56 cm (22 po) maximum au gros bout	Zone A : 66,25\$/mcs Zone B : 67,25\$/mcs Zone C : 70,50\$/mcs
Droit et sain			
	3,79 m (12 pi 5 po)	Classe 10 cm (4,25 po) au fin bout	Zone A : 37,41\$/mca (135,57\$/corde)
	* Seulement 25% du volume total en 12 pieds	56 cm (22 po) maximum au gros bout	Zone B : 38,03\$/mca (137,82\$/corde) Zone C : 40,05\$/mca (145,14\$/corde)
	3,79 m (12 pi 5 po)	Classe 14 cm (5,25 po) au fin bout	Zone A : 61,25\$/mcs
	* Considérer dans le volume de 16 pieds	56 cm (22 po) maximum au gros bout	Zone B : 62,25\$/mcs Zone C : 65,50\$/mcs
Bonus inclus dans les prix			
Zone A : Maria à Gascons • Zone B : Carleton à Nouvelle et Newport à Ste-Thérèse-de-Gaspé • Zone C : Percé à Wakeham			
GROUPE LABEL INC., DIVISION NOUVELLE			
Sapin et épinette	5,06 m (16 pi 6 po)	14 cm (5,5 po) au fin bout	Zone A : 81,97\$/mcs
Droit et sain			Zone B : 82,47\$/mcs Zone C : 87,72\$/mcs
Bonus Pribec inclus dans le prix			
Zone A : Ristigouche Sud-Est à New Richmond • Zone B : Caplan à Port-Daniel • Zone C : Gascons à Percé			
MAIBEC CÈDRE BALMORAL			
Cèdre Bardeaux	2,9 m (9 pi 8 po) ou 2,59 m (8 pi 6 po)	21,5 cm (8,5 po) au fin bout illimité au gros bout	Zone A : 39,75\$/mca (144,05\$/corde) Zone B : 40,50\$/mca (146,77\$/corde) Zone C : 41,25\$/mca (149,49\$/corde) Zone D : 42,00\$/mca (152,21\$/corde)
		21,5 cm (8,5 po) au fin bout illimité au gros bout	
Zone A : Ristigouche-Sud-Est à Maria • Zone B : Cascapédia-St-Jules à Shigawake			
Zone C : Port-Daniel à Grande-Rivière et Cap-Chat à Mont-Louis			
Zone D : Ste-Thérèse-de-Gaspé à Gaspé et Fontenelle à Grande-Vallée			
ROSARIO POIRIER INC. (ST-ALPHONSE)			
Tremble sciage	2,54 m (8 pi 4 po) ou 2,24 m (7 pi 4 po) (5% du voyage en 7 pi 4 po)	12 cm (4,5 po) au fin bout 56 cm (22 po) au gros bout	Zone A : 56,19\$/tmh Zone B : 57,94\$/tmh Zone C : 57,94\$/tmh Zone D : 59,69\$/tmh
Bonus inclus dans le prix • Zone A : Cascapédia-St-Jules à Paspébiac • Zone B : St-Jogues à Pabos			
Zone C : Maria vers l'ouest • Zone D : St-François-de-Pabos à Nord de Percé			
DAMABOIS CAP-CHAT (TREMBLE-BOULEAU)			
Tremble sciage	2,28 m (7 pi 6 po)	12 cm (4,5 po) et + au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 28,25\$/mca (102,38\$/corde) Zone B : 29,25\$/mca (106,00\$/corde) Zone C : 31,00\$/mca (112,34\$/corde)
Bouleau sciage	2,28 m (7 pi 6 po)	12 cm (4,5 po) et + au fin bout 50 cm (20 po) au gros bout	Zone A : 31,25\$/mca (113,25\$/corde) Zone B : 32,25\$/mca (116,87\$/corde)
Bouleau aucune limite de volume • Zone A : Cap-Chat à Mont-St-Pierre • Zone B : Mont-Louis à Petite-Vallée			
Zone C : Pointe-à-la-Frégate à Douglastown (tremble seulement)			
BOIS CFM (TREMBLE-MÉLÈZE-ÉPINETTE DE NORVÈGE)			
Tremble sciage	2,54 m (8 pi 4 po)	12 cm (4,5 po) et + au fin bout aucun maximum	Zone A : 35,26\$/mca (127,78\$/corde) Zone B : 36,76\$/mca (133,22\$/corde) Zone C : 38,26\$/mca (138,65\$/corde) Zone D : 39,76\$/mca (144,09\$/corde)
Mélèze sciage	2,54 m (8 pi 4 po)	15 cm (6 po) et + au fin bout	Zone A : 30,50\$/mca (110,53\$/corde) Zone B : 32,00\$/mca (115,97\$/corde) Zone C : 33,50\$/mca (121,40\$/corde) Zone D : 35,00\$/mca (126,84\$/corde)
Épinette de Norvège	2,54 m (8 pi 4 po)	15 cm (6 po) et + au fin bout	Zone A : 31,35\$/mca (113,61\$/corde) Zone B : 32,10\$/mca (116,33\$/corde) Zone C : 32,90\$/mca (119,23\$/corde) Zone D : 33,70\$/mca (122,13\$/corde)
Zone A : Ristigouche-Sud-Est à Carleton • Zone B : Maria à Bonaventure • Zone C : New Carlisle à Port-Daniel			
Zone D : Newport à Barachois • Bonus inclus dans le prix			
MARCHÉS DE CÈDRE			
A & R Décorations (Cascapédia-Saint-Jules)	Variable selon la destination	Variable selon la destination	Variable selon la destination
Scierie Mobile Gaby (Nouvelle)			
Scierie Blais (Val-d'Espoir)			
Veillez contacter votre Syndicat pour de plus amples renseignements			

TRANSFERT DE CONNAISSANCES	KNOWLEDGE TRANSFER	LIEU / PLACE	DATE	HEURE / TIME
HIVER-PRINTEMPS • 2022 • WINTER-SPRING				
DÉMONSTRATION DU MESURAGE DES BOIS TRONÇONNÉS ET VISITE D'USINE DE SCIAGE • Techniques de mesurage au mètre cube solide (MCS) ou avec la méthode masse/volume. Visite de l'usine de sciage, de rabotage et du séchoir à bois.	Rosario Poirier inc. Saint-Alphonse		25 février	9 h à 12 h
CUT-TO-LENGTH LUMBER SCALING DEMONSTRATION AND SAWMILL TOUR • Scaling techniques using the solid cubic metre (SCM) or the mass/volume method. Visit of the sawmill, planing mill and kiln.	Groupe Label inc. Nouvelle		5 mai	9 h à 12 h
PRÉSENTATION DU GUIDE DU PROPRIÉTAIRE CERTIFIÉ ET MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES EN SITUATION PRÉCAIRE (EMVS) • Un guide afin de favoriser la certification des activités d'aménagement forestier dans les boisés privés. Acquisition de connaissances pour les propriétaires et les intervenants terrain sur l'identification et le suivi des interventions forestières pour la conservation des espèces à statut menacé ou vulnérable.	New Richmond		2 mars	13 h à 16 h 30
PRESENTATION OF THE CERTIFIED OWNER'S GUIDE AND MEASURES TO PROTECT SPECIES AT RISK • A guide to promote the certification of forest management activities on private woodlots. Acquisition of knowledge for owners and field workers on the identification and monitoring of forest interventions to foster the conservation of species with threatened or vulnerable statuses.	New Richmond		2 mars	19 h à 22 h
VISITE D'ÉRABLIÈRES COMMERCIALES • Différentes coupes d'amélioration dans les peuplements d'érablière et visite des installations des équipements de production du sirop d'érable.	Cascapédia-Saint-Jules		6 avril	9 h à 12 h
COMMERCIAL SUGAR BUSH TOURS • Various improvement cuts in maple stands and visits of maple syrup production facilities.	Escuminac		7 avril	9 h à 12 h
	Saint-Jogues		13 avril	9 h à 12 h
	Coin-du-Banc		14 avril	9 h à 12 h
RÉCOLTE DE SEMENCES FORESTIÈRES ET MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES EN SITUATION PRÉCAIRE (EMVS) • Information sur la cueillette de semences forestières en forêt privée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Acquisition de connaissances pour les propriétaires et les intervenants terrain sur l'identification et le suivi des interventions pour la conservation des espèces à statut menacé ou vulnérable.	Matapédia		29 mars	13 h à 16 h
FOREST SEED COLLECTION AND MEASURES TO PROTECT SPECIES AT RISK • Information on the collection of forest seeds on private woodlots by Quebec's Forest, Wildlife, and Parks Ministry. Acquisition of knowledge for owners and field workers on the identification and monitoring of forest interventions to foster the conservation of species with threatened or vulnerable statuses.	Nouvelle		29 mars	19 h à 22 h
	New Richmond		19 avril	19 h à 22 h
	Sainte-Anne-des-Monts		20 avril	19 h à 22 h
	Port-Daniel		21 avril	19 h à 22 h

Les activités sont gratuites sauf si autre précision.
Un minimum de 5 personnes est requis pour que la formation ait lieu.

En collaboration avec | In collaboration with

Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Pour information et inscription :
For information and registration :
JEAN BOURQUE
418 392-7724 poste 212 ou
jbourque@spfgaspesie.com

Essences /Species	Longueur/Length	Diamètre/Diameter	Prix bord de r/Price
UNIBOARD SAYABEC INC.			
Feuillus durs mélangés	7 pi 3 po à 8 pi 5 po	10 à 50 cm (4 à 20 po)	29,00\$/tmh
Sappi (Matane) Livraisons limitées (autorisation par SPBG obligatoire)			
Tremble et peuplier pâte	7 à 9 pi	9 à 50 cm (3 à 20 po)	20,00\$/tmh
Bonus 0,75\$ si bois certifié			
Sappi (Amqui) Livraisons limitées (autorisation par SPBG obligatoire)			
Tremble et peuplier pâte	7 à 9 pi	9 à 50 cm (3 à 20 po)	20,00\$/tmh
Bonus 0,75\$ si bois certifié			

LES BOIS FRANCS GROUPE SAVOIE Téléphone : 506 235-0506
Personne-ressource : Yves O'Brien Site Internet : www.groupe Savoie.com

MISE À JOUR FRÉQUENTE SUR NOTRE SITE INTERNET - WWW.SPFGASPESIE.COM

est publié par le SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GASPÉSIE
172, boulevard Perron Est, New Richmond (Québec) G0C 2B0
Tél. : 418 392-7724 • Téléc. : 418 392-7531
Sans frais : 1 877 392-7724
Courriel : spbg@spfgaspesie.com
Site Internet : spfgaspesie.com

Tirage : 3400 exemplaires